

# COUR SUPÉRIEURE

(Action collective)

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001022-199

DATE : 7 septembre 2022

---

**SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE CHRISTIAN IMMER, J.C.S.**

---

**ELEANOR LINDSAY**

Demanderesse

C.

**PROCUREUR GÉNÉRALE DU QUÉBEC**

Et

**CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU  
BAS - SAINT- LAURENT**

Et

**CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU  
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**

Et

**CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA  
CAPITALE-NATIONALE**

Et

**CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA  
MAURICIE-ET-DU-CENTRE-DU-QUÉBEC**

Et

**CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE  
L'ESTRIE – CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SHERBROOKE**

Et

**CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE  
L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL**

et

**CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU  
CENTRE - SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL**

et

**CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS**

et

**CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

et

**CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD**

et

**CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA GASPÉSIE**

et

**CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE CHAUDIÈRE – APPALACHES**

et

**CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LAVAL**

et

**CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LANAUDIÈRE**

et

**CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DES LAURENTIDES**

et

**CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE-EST**

et

**RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU NUNAVIK**

et

**CONSEIL CRI DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA BAIE-JAMES**

Défendeurs

#### JUGEMENT RECTIFICATIF

---

[1] **CONSIDÉRANT** le jugement du 11 août 2022, autorisant l'exercice d'une action collective dans le présent dossier;<sup>1</sup>

[2] **CONSIDÉRANT** que le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais a été omis des conclusions, soit du paragraphe 229 du jugement;

[3] **CONSIDÉRANT** l'article 338 du *Code de procédure civile*, il y a lieu de rectifier le jugement du 11 août 2022.

**POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :**

---

<sup>1</sup> *E.L. c. Procureur général du Québec*, [2022 QCCS 3044](#)

[4] **RECTIFIE** le jugement prononcé le 11 août 2022 afin que le paragraphe 229 du jugement se lise comme suit :

[229] **AUTORISE** l'introduction d'une action collective sous la forme d'une demande introductive d'instance en dommages-intérêts contre les défendeurs suivants : Procureur général du Québec, le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay - Lac-Saint-Jean, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie - Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre - Sud - de-l'Île-de-Montréal, le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord, le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie, le Centre intégré de santé et de services sociaux de services sociaux de Chaudière-Appalaches, le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval, le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides, le Centre intégré de santé et de services sociaux de de la Montérégie-Est et le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais.

**AUTHORIZES** the bringing of a class action in the form of an originating application in damages against the following defendants: Attorney General of Québec, le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay - Lac-Saint-Jean, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale - Nationale, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie - Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du - Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord, le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie, le Centre intégré de santé et de services sociaux de services sociaux de Chaudière-Appalaches, le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval, le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides, le Centre intégré de santé et de services sociaux de de la Montérégie-Est et le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais.

---

CHRISTIAN IMMER, J.C.S.

Me Lev Alexeev  
Me Marianne Brouillet  
Me Marie-Pier Caza  
Me Élise Veillette  
CABINET D'AVOCATS NOVALEX INC.  
et  
Me Julie Girard  
Me Joseph-Anaël Lemieux  
Me Guillaume Xavier Charlebois  
Me Jean-Philippe Groleau  
DAVIES WARD PHILLIPS & VINEBERG, S.E.N.C.R.L.  
Avocats de la demanderesse

Me Anne Merminod  
Me Alexis Alain Leray  
Me Mélanie Champagne  
Me Jean Saint-Onge  
Me Andréa Ruel  
BORDEN LADNER GERVAIS, S.E.N.C.R.L., S.R.L.  
Avocats des Établissements de santé visés

Me Isabelle Brunet  
Me Alexandra Hodder  
BERNARD, ROY (JUSTICE-QUEBEC)  
Avocates du Procureur général du Québec